

Zeitschrift:	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber:	Visarte Schweiz
Band:	- (1910)
Heft:	98
Artikel:	Rapport de gestion pour l'année comptable de 1909-10 de la S. d. P. S. & A. S., adressé aux Assemblées des délégués et à l'Assemblée générale de 1910
Autor:	Loosli, C.A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-624730

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Propositions pour le jury du Salon de cette année:

Suisse latine: Hermanjat (22 voix); Biéler (22 voix); Giacometti (22 voix); Vallet (21 voix); Berta (17 voix); Auberjonois (14 voix); Silvestre (12 voix); Dunky (12 voix); James Vibert (15 voix); Dunand (12 voix).

Suisse allemande: Boss (25 voix); Hodler (23 voix); Welti (21 voix); Balmer (19 voix); Cardinaux (18 voix); Heer (15 voix); Buri (14 voix); Emmenegger (13 voix); Amiet (12 voix); Jean Frey (12 voix).

3. Rapport de gestion communiqué par M. Loosli, paraîtra dans „L'Art Suisse“.

4. Représentation de notre Société dans le Comité de l'exposition nationale. M. Tièche en est membre. Il sera fait des démarches pour obtenir encore deux représentants.

5. Expositions d'Interlaken et d'ouverture de Zurich. MM. Bolens et Rehfous réclament contre la manière des invitations. M. Bolens le fait en ce qui concerne la seconde au nom de la section d'Argovie. Le président déclare que ces deux expositions ne sont pas organisées par notre Société.

6. Jury annuel. Il sera proposé à l'Assemblée générale de faire nommer chaque année un jury annuel pour les expositions qu'organise notre Société.

7. Estampe des membres passifs de 1909. Cette estampe n'ayant pas été livrée par l'artiste qui en était chargé, le Comité central est autorisé de la faire exécuter par un autre artiste.

8. Rapport du budget. Le budget normal prévoit un déficit de frs. 1662. Le rédacteur Loosli propose un certain nombre de moyens pour augmenter les recettes. Ces propositions seront publiées dans „L'Art Suisse“ et discutées dans les sections.

9. Revision des statuts. Les propositions des sections de Neuchâtel et de Zurich, concernant la réorganisation de l'administration centrale, sont soumis à l'examen d'une commission spéciale, composée de MM. Röthlisberger, Righini, Emmenegger et Loosli, qui est chargée de la rédaction définitive du règlement revisé.

10. Requête des femmes-artistes. Un groupe de femmes-artistes désire faire partie de notre Société comme section spéciale.

La requête sera publiée dans le journal et discutée dans les sections. Concernant le Salon de 1910, on propose d'admettre dans notre groupe d'exposants toutes les femmes-artistes qui en feront la demande, sans préjudice pourtant pour les expositions à venir.

Les sections discuteront cette proposition et en communiqueront le résultat à M. Loosli jusqu'au 15 de ce mois. Les sections qui ne répondront pas seront considérées comme adhérents à la proposition.

11. L'Assemblée générale aura lieu à Berne dimanche le 12 juin 1910.

12. Imprévu: M. Emmenegger désire que le jury du Salon de cette année admette moins d'œuvres que ce fut le cas à Bâle.
(signé:) E. Prochaska.

Rapport de gestion

pour l'année comptable de 1909-10 de la S. d. P. S. & A. S., adressé aux Assemblées des délégués et à l'Assemblée générale de 1910.

Monsieur le président,
Messieurs,

L'année de gestion qui va toucher à sa fin, a été bien chargée de travail, en ce que les affaires à traiter du Comité central sont plus que le triple de celles de l'année précédente.

De ce fait la correspondance prit des dimensions tout à fait imprévues, et se chiffre à 700 lettres, cartes postales et télégrammes, à en croire la statistique des ports postaux. Nous en déduisons le fait réjouissant que le contact entre le Comité central et les sections et les membres est devenu beaucoup plus serré et nous espérons, que cette organisation centralisatrice continuera son chemin à l'avenir et ne tardera pas de porter de bons fruits. De plus votre Comité central, considérant qu'il était de son devoir le plus élémentaire de sauvegarder et de défendre les intérêts des sociétaires tout aussi bien au dehors de la Société qu'au dedans, se vit à plusieurs reprises obligé d'entamer des pourparlers officiels avec les autorités et telles sociétés privées.

Toutefois nous n'osons pas passer sous silence le fait, que malgré toute la bonne volonté et le dévouement de tous les intéressés, bien des affaires auraient du être expédiées avec plus de succès, et que le résultat de notre travail à parfois laissé en arrière nos légitimes espérances. La cause principale de cet état de chose regrettable consiste en un manque d'organisation de notre Société, dont l'élimination complète devra toujours être un but principal de notre travail. Comme on l'a déjà fait remarquer aux Assemblées générales antérieures, il nous manquait une certaine continuité dans la direction des affaires, par le fait, que le Comité central sortant de charge n'avait aucune possibilité d'initier le nouveau Comité dans la marche des négociations en litige. Il est vrai que depuis que votre rapporteur, chargé par le Comité central de l'étude et de l'entremise de toutes les affaires, prit les choses en mains, les conditions de travail se sont quelque peu améliorées. Toutefois lui aussi dut avant tout se mettre au courant de la gestion et acquérir un certain nombre d'expériences, pas toujours encourageantes, mais toutes fort instructives. Il en déduit la conviction, qu'avant tout il fallait travailler à la centralisation la plus complète que possible des affaires de la Société, et les traiter d'après les principes absolument commerciaux d'ordre et de promptitude. Pour ce faire, il lui faut le concours de tous les membres et en particulier celui des Comités de sections, qui avant tous sont à même de lui rendre de précieux services dans cette direction.

Les rapports du Comité central avec les Sections

étaient en général très satisfaisants. Les demandes et correspondances furent expédiées dans la règle, avec la promptitude désirable. Dans quelques cas exceptionnels la nécessité s'imposa d'envoyer votre rapporteur sur les lieux pour liquider avec les sections personnellement telles affaires, et cette manière de procéder se justifia dans chaque cas particulier par le résultat obtenu, de sorte qu'il serait à désirer, que ce mode de procéder puisse être établi sur des bases encore plus larges.

Plusieurs fois aussi, le Comité central se vit obligé de soumettre au vote des sections différentes propositions. Ce mode de votation de première source fonctionna si bien, qu'il est recommandable de s'en servir toujours davantage et votre rapporteur vous soumet la proposition suivante: **Les décisions prises par vote primaire des sections ont la même portée que celles des Assemblées générales et ont force obligatoire au même titre.** Si cette proposition trouve votre consentement, je me permettrai d'émettre encore le désir que les Comités de sections soient mis en demeure de rapporter au Comité central chaque fois qu'une votation de ce genre aurait lieu, combien de membres assistaient à la séance et dans quelle proportion les voix furent partagées. C'est indispensable, par le fait, que notre règlement ne prévoit que des votations de membres-sociétaires, mais non des votations de sections.

Les questions qui occupèrent de beaucoup le plus souvent le Comité central furent des questions

d'Expositions.

Etant donné que notre Société n'eut, à l'exception du „Turnus“ arrangé par le „Kunstverein“ aucune occasion d'exposition de plus grande envergure, il crut de son devoir de ne pas refuser l'invitation de la section de Fribourg, d'y organiser une petite exposition à la maison de justice. Afin d'éviter de trop grands frais, il soumit le choix des œuvres à admettre au jugement de jurys des sections nommés pour l'occurrence. Cette manière de faire se démontra être une faute grave, car suivant le jugement unanime des membres et amis des arts, qui visitèrent l'exposition, celle-ci fut, au point de vue qualitatif, l'une des plus faibles que la Société n'ait jamais organisé. Pour comble de malchance, votre rapporteur commit encore la faute, de ne pas prendre en main lui-même le commissariat de l'exposition, mais de le transmettre à un ami, très intelligent et très doué du reste, mais n'ayant aucune expérience en matière d'expositions. Enfin, pour que tout soit raté, on arrangea suivant le conseil de quelques membres de la section de Fribourg une loterie, qui fut close par un gros déficit.

Toutefois il est juste de mentionner aussi à l'actif de cette entreprise de Fribourg que nous vendimes en chiffres ronds pour 5000 frs. d'œuvres d'art à la Confédération, l'Etat de Fribourg et des amateurs privés, un fait conciliant quelque peu avec les désenchantements nombreux qui s'attachèrent à cette aventure de Fribourg. Qu'il me soit permis de remercier ici encore les autorités fribourgeoises et en particulier Monsieur Python, conseiller d'Etat, de la subvention posthume de 180 frs. que le gouvernement voulut bien nous accorder pour combler en partie le déficit. Néanmoins cette exposition se termina avec un passif à la charge de la caisse centrale de 200 frs. environs. Il en résulte qu'à l'avenir nous n'organiserons plus des expositions de la Société sans jury central, que nous ne transmetterons plus le commissariat à de tierce-personnes sans expérience, et surtout, que nous ne ferons plus jamais de loteries si le résultat n'en est pas garanti de prime abord.

Une autre exposition fut organisée par le Comité central à Budapest, d'où il avait été invité par l'entremise de notre membre passif, Monsieur le docteur Meszleny à Berne, de la Société d'artistes du „Nemzeti-Szalon“. Le Comité central, profitant des expériences antérieures fit nommer un jury central par élection dans les sections et chargea le soussigné du commissariat. Cette exposition promet de rehausser le prestige de notre Société à l'étranger et de plus un beau résultat au point de vue de la vente. Toutefois ici encore un déficit est à prévoir pour la caisse centrale, étant donné les grosses dépenses pour le transport et l'organisation, mais nous n'aurons pas à nous en plaindre du moment que réellement le succès justifiera l'entreprise.

De plus le Comité central fut invité de participer aux expositions internationales de Beaux-arts de Buenos-Ayres et de Bruxelles pour l'été de 1910. Après avoir pris des renseignements minutieux au Département fédéral de l'Intérieur et à l'Office de renseignement fédéral pour expositions, et surtout vis-à-vis du fait, que nous ne manquons pas d'expositions cette année, le Comité central ne crut pas opportun d'y engager notre Société d'une manière officielle.

Pour l'automne prochain, après la fermeture du „Salon national“ une exposition de la Société à Neuchâtel avait été prise en considération. On dut renoncer à ce projet, les locaux en question ne se trouvant pas disponibles.

Par contre une invitation à la participation de l'exposition d'été de la „Sécession de Berlin“ fut acceptée et cinq de nos membres y participèrent. Le fait que la direction de cette exposition ne nous remit des papiers que pour cinq exposants et qu'elle ne put mettre que 35 mètres de cimaise à notre disposition, détermina votre rapporteur de

ne point convoquer le jury, pour ne pas inutilement charger la caisse déjà bien aux abois, et forma, de concert et sur l'ordre du président central, un petit groupe d'exposants.

Pour l'exposition nationale suisse de 1914, le Comité central n'a pas encore fait des démarches extraordinaires et s'est contenté de déléguer MM. Linck, Silvestre et Tièche dans le comité d'organisation de l'exposition. (Voir procès-verbal de l'assemblée des délégués.)

Enfin, le Comité central s'occupa des deux expositions subventionnées par la Confédération, soit du Salon national et de l'exposition internationale de Rome en 1911, desquelles nous avons rétréci en détail dans notre organe en son temps. Afin de ne point faire concurrence au Salon, le Kunstverein décida de ne point arranger d'exposition dite du „Turnus“ cette année et d'affecter l'argent qu'il consacre annuellement aux achats d'œuvres d'art à des acquisitions qu'il fera au Salon à Zurich.

Pour compléter encore ce rapport, nous rappelons que la Société d'exploitation du „Kursaal“ à Interlaken organise chaque année dès 1909 une petite exposition internationale sous la direction de MM. Max Buri, Ferdinand Hodler, Albert Silvestre et de votre rapporteur, ce dernier en qualité de commissaire de l'exposition.

Pour ce qui concerne les petites expositions de vente dans les salons d'art de l'Etranger, dont il fut déjà question l'année dernière, votre rapporteur est charmé de pouvoir vous informer que cette idée a trouvée un écho bienveillant auprès des intéressés en Allemagne, de sorte que les premières invitations pourront être lancées d'ici à quelques mois. Toutefois, comme les locaux sont toujours plus ou moins limités, je me permettrai de proposer aux membres de se former par groupes et de les prier de bien vouloir m'informer de la composition du groupe qu'ils auront formé et de s'annoncer en temps opportun en m'indiquant le nombre d'œuvres qu'ils auront réuni, et qu'ils mettront en vue du placement à la disposition du secrétariat. De cette manière nous espérons arriver peu à peu de mettre en commission permanente à l'Etranger un certain nombre de bonnes œuvres et d'agrandir les débouchés du marché artistique suisse au-delà des frontières.

Les différentes expositions dont s'occupa votre Comité central lui ont suggéré le vœu, d'avoir pour ces petites expositions toujours un petit jury, qui a la confiance de la Société, à sa disposition et il émit la proposition que désormais il soit nommé chaque année un

Jury annuel

pour l'expédition des expositions de la Société non subventionnées, qui répondrait à son appel aussi souvent que le besoin s'en ferait sentir. La première et seule expérience que nous fîmes jusqu'à ce jour avec un parallèle jury fut celle pour l'exposition de Budapest, composé de MM. Giacometti, Hermanjat, Hodler, Vallet et Welti, et de MM. Angst, Emmenegger et Berta comme suppléants. J'ai donc l'honneur de vous proposer, que l'Assemblée générale prochaine décide: **Il sera nommé chaque année un jury annuel de cinq membres et de trois suppléants, pour toutes les expositions qu'organisera la S. d. P. S. & A. S. et qui répondront sans autre forme de validation à l'appel du secrétariat.**

Une affaire de grande importance qui occupa tout spécialement le Comité central était la convention revisée de Berne et les

Questions de droits d'auteur

qui s'y rattachent. Après une étude approfondie de ces questions par votre rapporteur secondé en l'occurrence par Monsieur le professeur Röthlisberger, docteur, et secrétaire du bureau international pour la propriété littéraire et artis-

tique, nous arrivâmes enfin à la formulation des postulats que vous savez et qui ont été publiées dans l'„Art suisse“ et acceptés par les sections en leur temps. Et vous vous rappelez que par cette même décision votre rapporteur fut muni de pleins pouvoirs, pour sauvegarder en la matière les intérêts de notre société aussi bien qu'il le pourrait. Il se mit ensuite en rapport avec telles Sociétés poursuivant des buts analogues et il en résulta une commission d'étude de trois membres, avec la charge d'élaborer un projet de loi, lequel, sous forme de pétition sera soumis aux Chambres fédérales par l'intermédiaire du Département fédéral de justice. Cette commission se compose de MM. le docteur C. H. Baer, secrétaire gérant de l'U. A. S., A. Curti, docteur en droit et spécialiste en matière de droit d'auteur, et de votre rapporteur. Il est probable que le Conseil fédéral appellera une commission extraparlementaire composée de représentants des différents groupes intéressés, pour les consulter au sujet de leur position vis-à-vis de la convention, et c'est alors que nous ferons valoir nos désirs.

Pour ce qui concerne les pourparlers du Comité central avec le

„Kunstverein suisse“

je suis heureux de vous dire que la solution si longtemps cherchée a enfin été trouvée et qu'une convention contentant les deux parts a pu être établie. Votre rapporteur pourra entamer déjà prochainement les travaux préparatoires concernant la caisse de vieillesse et de retraites des artistes suisses, et pour de plus amples détails j'en appelle au rapport spécial ci-joint, lequel pour des raisons d'opportunité je ne voulais pas publier en son temps et lequel pour cause de maladie ne put être soumis qu'à quelques présidents de sections. J'en viens maintenant au travail imposé au Comité central par l'Assemblée générale de l'année dernière, concernant la

révision des statuts,

et j'avouerai franchement qu'il n'eut guère l'occasion de s'en occuper. Votre rapporteur fut chargé de l'élaboration d'un projet de révision en son temps, mais des occupations plus urgentes l'appelant toujours ailleurs et la maladie s'en mêlant, je ne pus m'en occuper que d'une manière plutôt sommaire, et lorsqu'enfin un avant-projet se trouva rédigé le Comité central ne put se réunir, étant donné que la majorité de ses membres étaient absents ou alités. C'est pour cette raison aussi que la convocation de la commission préposée à l'étude préalable de cette question ne fut jamais réunie et je me contente aujourd'hui de ne vous proposer que les révisions partielles absolument urgentes, de renvoyer la question d'une révision totale à un temps plus calme et de poursuivre l'étude de la révision en l'enrichissant encore d'expériences nouvelles. Le fait est établi que notre règlement a besoin d'être revisé, mais il est tout aussi certain que la formule de son utilité pratique est encore à trouver au prix de plus d'expériences encore. Encore là, je m'en réfère à mon rapport spécial à ce sujet, en faisant remarquer toutefois, que dans les statuts, la portée des votes primordiaux dans les sections soit bien nettement établie, que le système représentatif du Comité central soit établi, et que les questions du secrétariat et de l'obligation budgétaire soient définitivement tranchées.

Une autre tâche qui n'incombait, il est vrai, pas directement au Comité central, mais plutôt au bon vouloir et au zèle des sections fut la propagande pour l'agrandissement du nombre de nos

Membres passifs.

Toutefois, votre rapporteur est d'avis, que le Comité central d'un commun accord avec les Comités des sections,

devrait prendre la chose en mains d'une manière plus intense que tel a été le cas jusqu'à ce jour, et que pour arriver à des succès notables il est nécessaire de centraliser la propagande. Un autre devoir vis-à-vis des membres passifs, auquel, par un enchaînement de circonstances malencontreuses on n'a pas pu suffir, est celui de la livraison de l'estampe en temps utile. Pour prévenir des retards comme celui de cette année, le Comité central vous propose que vous décidiez: que le Comité central soit autorisé de commander en même temps plusieurs estampes chez plusieurs artistes différents, de sorte qu'il n'y ait pas de retard dans les livraisons.

La rédaction de l'„Art suisse“

fut menée dans cette année de gestion suivant les principes établis par l'Assemblée générale de l'année dernière. Malheureusement nos finances ne nous permettent pas de mettre à la disposition du rédacteur un crédit suffisant, pour établir un service de renseignements artistiques notamment au point de vue des concours. Là, il ne peut s'en tenir qu'aux maigres renseignements qui lui sont fournis par les émetteurs de concours directement, et à ceux qu'il doit à la bonne volonté des sections et des membres. Votre rapporteur émet donc le désir ardent, que chaque membre se fasse un devoir d'honneur de l'informer de tous les concours intéressant nos membres, qui arrivent à sa connaissance, afin que l'on puisse les publier dans notre organe.

Les annonces de l'„Art suisse“.

Lorsque votre rapporteur fut chargé de l'administration du journal, il entreprit à ses propres risques et périls une campagne de propagande pour obtenir des annonces. Cette tentative échoua si complètement, qu'à l'heure qu'il est, il n'est pas encore rentré dans ses fonds et il en tira la conséquence, qu'il ne restait plus autre chose à faire que de donner la partie des annonces en régie. Il y réussit enfin et la première quote de bail de 75 frs. fut versé à la caisse centrale. La seconde fit déjà défaut, étant donné que le régisseur rompit le contrat et que l'on n'en sait plus le domicile. Toutefois nous espérons que les annonces qui figurent encore dans le journal seront payées pour la plus grande part.

La liste des membres

dut être imprimée deux fois par la négligence de quelques sections. Étant donné que cette publication se fait toutes les années, votre rapporteur ordonna que la composition devrait rester intacte, ce qui à l'avenir rabaissera le prix de cet ouvrage considérablement.

Budget et cotisations.

Notre caissier central étant tombé malade, Monsieur Cardinaux ne fut pas à même de vous soumettre un rapport sur nos finances déjà pour la séance de l'assemblée des délégués extraordinaire d'aujourd'hui. Sans vouloir le préjudicier, et de concert avec lui, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de budget, et je m'en réfère au rapport spécial ci-joint.

Nos finances

souffrent en ce moment d'une baisse regrettable, conditionnée par différentes dépenses, dont plusieurs gros postes, comme ceux pour les expositions de Fribourg et de Budapest, et celui de l'étude du bâtiment d'exposition sont accidentels et ne se renouveleront pas. (Voir mon rapport concernant le bâtiment d'exposition de l'année dernière.) Toutefois l'augmentation des dépenses inéluctables aussi pour l'avenir est conditionnée par:

- 1^o l'apparition régulière et mensuelle du journal et par la suite, de l'augmentation des frais d'imprimerie;
- 2^o le salaire de votre rapporteur;
- 3^o l'accroissement des affaires à litiger par le Comité central et l'augmentation des frais pour dédommagement de déplacement, de ports postaux, de dépenses de bureau d'imprimés (papiers d'exposition etc.).

Enfin la caisse centrale fut sensiblement atteinte par la décision de l'année passée, suivant laquelle elle ne profite plus que d'un quart des cotisations des membres passifs soit de 10 frs. au lieu de 15 frs. La perte qui en résulte pour elle s'élève à 600 frs. à peu près. Le fait est donc établi que l'on a diminué ses revenus juste au moment où les exigences furent augmentées d'une manière très sensible. Considéré de ce point de vue, vous verrez en consultant les comptes, que l'état de la caisse est malgré tout moins précaire que l'on aurait pu le croire vis-à-vis de ce fait. Je m'en réfère ici encore au rapport détaillé que vous soumettra en son temps Monsieur le caissier central.

Des affaires diverses

dignes d'être mentionnées, je relève

1^o L'impression des cartes de membres actifs nouvelles, autorisant leur porteur à visiter gratuitement tous les musées de Beaux-arts aux heures d'ouverture dans toute la Suisse. C'est le résultat d'une entente de votre rapporteur avec la conférence de l'Association des directeurs des musées suisses, suivant laquelle eux de leur côté ont obtenu le droit de visiter toutes les expositions de notre société et de ses sections gratuitement aussi. Des pourparlers engagés avec les chemins de fer suisses pour obtenir certaines faveurs pour nos actifs ont échoués.

2^o Les concours entre sculpteurs ont donné lieu à de grandes discussions aussi bien dans les séances que dans le journal pendant un certain temps, sans qu'il en soit résulté jusqu'à ce jour un résultat positif. Aussi le Comité central n'est pas à même de vous soumettre n'importe quelle proposition définitive à ce sujet, et nous espérons y arriver dans le courant de l'année de gestion prochaine, et après avoir consulté les sections.

3^o A la fête du jubilé de Hans Thoma, le Comité central déléguera Monsieur Max Buri au nom de la Société.

En vous soumettant ce rapport je crois avoir esquissé en traits sommaires l'activité de la dernière année de gestion. Je me croyais autorisé à ne pas entrer davantage dans les menus détails de la gestion, mon rapport étant déjà suffisamment volumineux. J'en reste donc là, en vous laissant le loisir de vous informer plus précisément encore en adressant des questions à votre rapporteur ou à MM. les membres du Comité central présents.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Bümpliz, le 31 mars 1910.

Le rapporteur:

C. A. Loosli.

PS. La pétition des femmes-artistes n'a pas été relevée dans le présent rapport, puisqu'elle fait partie de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Requête des femmes-artistes.

En exécution de la décision de l'Assemblée de déléguées extraordinaire du 2 avril (voir procès-verbal, chiffre 10) nous publions la requête des femmes-artistes. Le Comité central ne fut pas encore mis à même de se prononcer officiellement à ce sujet, mais il a dans sa majorité accueilli favorablement la demande des femmes-peintres, de même que la majorité de l'Assemblée des délégués. Le secrétariat central se réserve de référer à la prochaine

assemblée des délégués et assemblée générale, sous quelle forme une admission éventuelle des femmes-peintres pourra être décidée, sans que nous nous mettions en désaccord avec les prescriptions de nos statuts. **C. A. Loosli.**

Au Comité central de la S. d. P. S. & A. S. e. m. p. de l'Assemblée générale.

Monsieur,

Dimanche le 23 janvier a. c. eut lieu à Berne une réunion des femmes-peintres soussignées, — en partie membres passifs de votre Société, — pour discuter les rapports des femmes-artistes avec la Société des P. S. & A. S. et pour amener, s'il y a moyen, un changement dans le sens d'un rapprochement plus grand.

Au nom des soussignées, j'ai l'honneur de vous soumettre les propositions et communications suivantes:

1. La S. d. P. S. & A. S. passe en Suisse et à l'étranger pour la Société représentant les intérêts professionnels des artistes suisses en général, et avec raison, en tant qu'elle compte parmi ses membres les artistes suisses les plus importants.

2. La conséquence nécessaire de cette position de la S. d. P. S. & A. S. consiste dans le fait, qu'il est infiniment plus difficile aux artistes qui n'en font pas partie, de faire leur chemin tant au point de vue idéal qu'au point de vue matériel. Et c'est probablement pour cette raison que les prescriptions du règlement en ce qu'ils concernent la réception de membres nouveaux, sont conçus de sorte à ce que tout jeune artiste sérieux peut être reçu.

3. Par contre toutes les **femmes-artistes** sont écartées par principe et ne peuvent pas devenir membres de la Société.

On fait valoir pour cet état des choses les raisons suivantes:

Premièrement l'aversion contre la loquacité féminine. Puis la crainte qu'en ouvrant la Société aux femmes on l'ouvrirait en même temps au dilettantisme d'une manière redoutable.

4. Il n'est pas de notre devoir de discuter et de réfuter ces objections et d'autres qui leur sont analogues. Notre but est plutôt celui de trouver une formule qui nous permet de nous réunir à votre Société, en écartant de prime abord tout danger pour celle-ci.

5. C'est ce que nous croyons avoir trouvé, en formulant les décisions et propositions suivantes:

a. Les femmes-artistes suisses désirent être reçues comme section de la S. d. P. S. & A. S. Les conditions de réception de cette section seront formulées de telle manière que l'admission ne sera possible que pour des femmes-artistes de profession sérieuses.

b. Elles sont prêtes à prendre à leur charge les mêmes obligations financières que tous les autres membres.

c. Elles ne réclament de droit que celui de la participation aux expositions de la S. d. P. S. & A. S. que celle-ci organise ou auxquelles elle est invitée, aux mêmes droits et obligations que tous les autres membres de la Société.

Par contre elles renoncent d'avance à la participation aux assemblées, au droit d'élection actif et passif, etc.

A l'assemblée du 23 janvier étaient présentes et ont adhéré aux présents postulats:

M^{me} Alice Bally, Paris; M^{me} Hannah Egger, Berne; M^{me} Hellé-Berteault, Genève; M^{me} Hanny Bay, Berne; M^{me} Marguerite Gilliard, Genève; M^{me} Frieda Liermann, Berne.

En plus furent encore invitées à adhérer à ce groupe et se déclarent d'accord avec la présente:

M^{me} Marguerite Frey, Berne; M^{me} Hélène Roth (Wangen s/A.); M^{me} Berthe Sandoz-Lassieur, Genève.